Mr Patrice CHASSAING
9 Rue Albert Jacquard
94450 LIMEIL-BREVANNES
Tél : 06.22.85.36.71

Maître Valérie PARTOUCHE
15 Rue Pierre Curie
94450 Limeil-Brévannes
Limeil-Brévannes, le 13 décembre 2014

Chère Maître,

Ce courrier pour vous donner les dernières informations concernant l'affaire Mme Maria Edite CHASSAING.

Le Juge des Libertés et de la Détention se prononcera le lundi 15 décembre 2014 à 17h pour sa remise en liberté.
J'ai enfin pu rendre visite à ma mère ce vendredi 12 décembre 2014 à 14h à l'hôpital de Jossigny.
J'ai rencontré le Dr EPAIN avec qui nous nous sommes expliqués.
Voici les informations qu'elle m'a données :

- Il semble que l'intervention de la Police est le résultat d'une plainte des voisins (?) au service social de la mairie
- Il y a aurait eu des allégations selon lesquelles ma «mère se tapait la tête contre les murs » !, ce qui est faux (confirmé par le Dr EPAIN)
- Il y aurait eu des plaintes au Procureur de la République et au Juge des Tutelles
- La demande de soins psychiatriques sans consentement a été initié par une décision de Péril Imminent du Dr EPAIN **et** une SDRE (SOINS PSYCHIATRIQUES SUR DÉCISION DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT) ce qui implique le Préfet
- Après m'avoir demandé mon avis sur Mme CHASSAING, j'ai déclaré qu'elle était ralentit physiquement et plus lente dans ses facultés mentales. Le Dr EPAIN m'a alors confirmé qu'ils lui avaient administré des médicaments (SEROPLEX et RISPERDAL) … sans notre consentement donc.

Le Dr EPAIN m'a expliqué qu'elle souhaitait continuer à faire des examens complémentaires et le suivi médical ce en quoi je lui ai expliqué que Mme CHASSAING souhaitait profiter de sa retraite bien méritée, que je souhaitai qu'elle sorte le plus rapidement possible afin de profiter de la vie et de ses petits enfants. Je lui ai réitéré ma surprise selon laquelle elle avait pris des médicaments de manière volontaire et je lui ai réaffirmé que l'on pouvait douter de sa capacité de jugement actuelle car elle était sous l'effet de substances chimiques. J'ai ajouté qu'au vu de ce qu'elle avait déjà subi médicalement dans le passé et des conséquences, il était plus que nécessaire de stopper cette médicamentation.

C'est une fois de plus une condamnation de la République : on l'aurait sauvé de « sa prison » pour la mettre dans celle de la République (12m² ?).

Par avance, je vous remercie de votre attention et de vos réactions, et je vous prie d'agréer mes considérations respectueuses.